

DATA TRIMESTRIEL

Logement



La construction neuve de logements à fin mars 2025 Conjoncture en date réelle estimée

Au cours des 12 derniers mois, 3500 logements ont été autorisés en Corse, soit une diminution de 9,7 % par rapport à mars 2024. Ce repli est plus marqué qu'au niveau national (-7,7 %). La tendance est à la baisse dans les deux départements avec -9,3 % en Corse-du-Sud et -10,1 % en Haute-Corse.

Les logements individuels groupés accusent la plus forte diminution (-22,8 %), mais ils ne représentent que 8,6 % des autorisations de construire. Tandis que les 2/3 des autorisations sont accordées pour la construction de logements collectifs et en résidences, ces dernières reculent de 6,8 % comme au trimestre précédent.

Sur douze mois, 2 900 logements ont été mis en chantier, soit une hausse de 14,3 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est la plus élevée des régions métropolitaines. Au niveau national, la progression n'est que de 0,8 %.

Les logements collectifs et en résidences, qui représentent 58,5 % des logements commencés, affichent également la plus forte hausse (+43,9 % contre +10,4 % en France métropolitaine).

Les logements autorisés

Évolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin mars 2025	fin déc. 2024	fin sept. 2024
Corse-du-Sud	1 500	-9,3%	-37,7%	-29,3%
Haute-Corse	2 000	-10,1%	7%	4,5%
Corse	3 500	-9,7%	-15,8%	-13,2%
France métro.	323 300	-7,7%	-12,5%	-9,6%

Les données du dernier trimestre sont des données brutes provisoires en date réelle arrondies à la centaine.

Source : SDES,
Sit@del estimations
au 31/03/2025

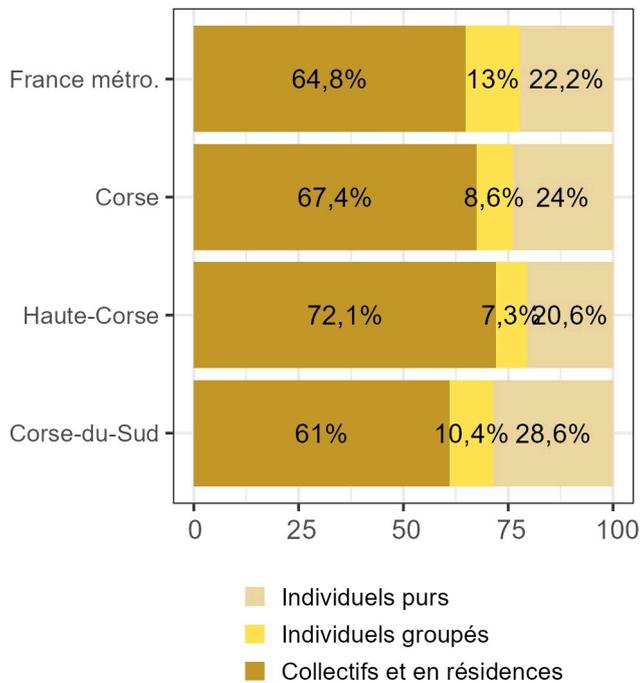
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

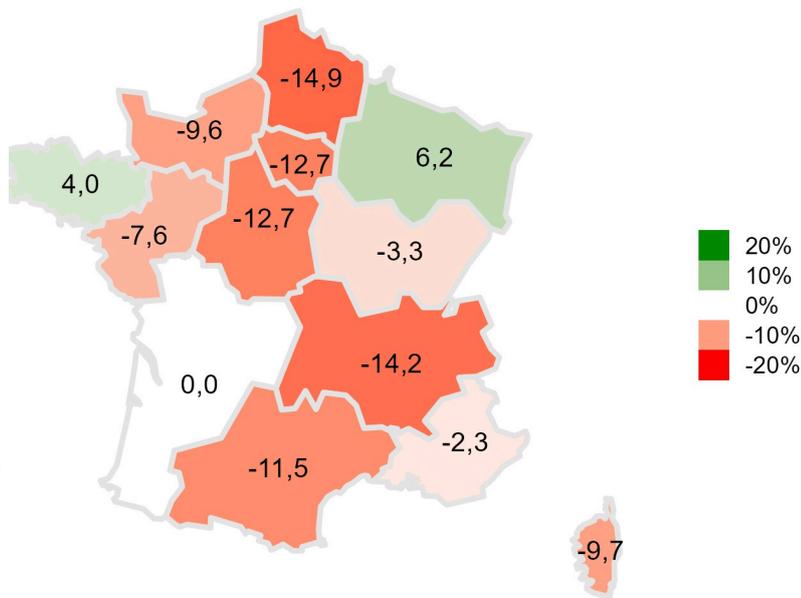
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	3 500	-9,7%	-7,7%
Individuels purs	800	-12,2%	-13%
Individuels groupés	300	-22,8%	2,4%
Collectifs et en résidences	2 400	-6,8%	-7,6%



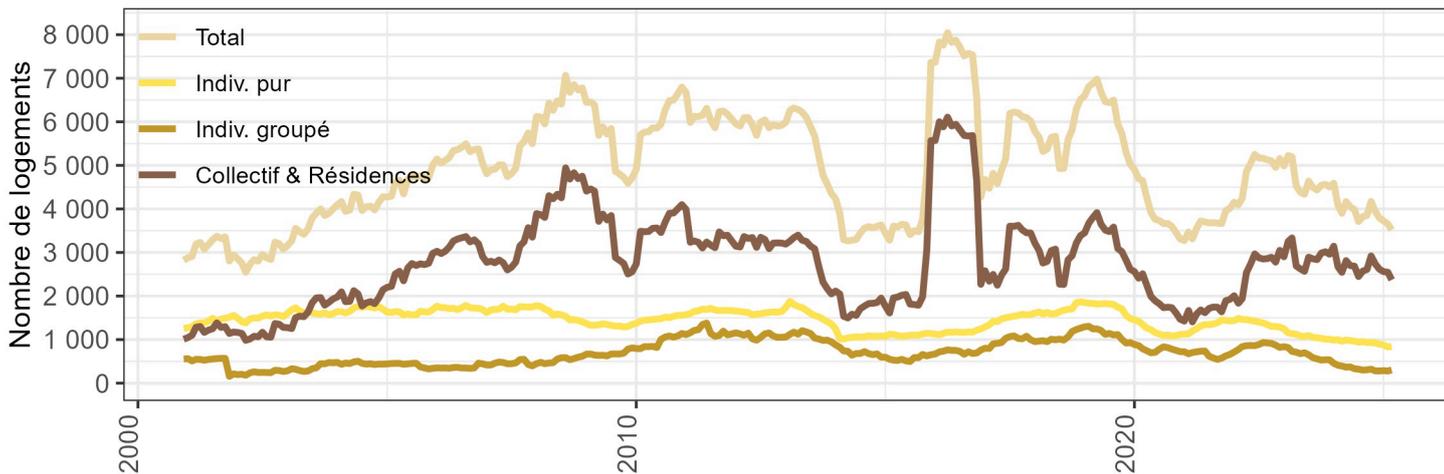
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois par type



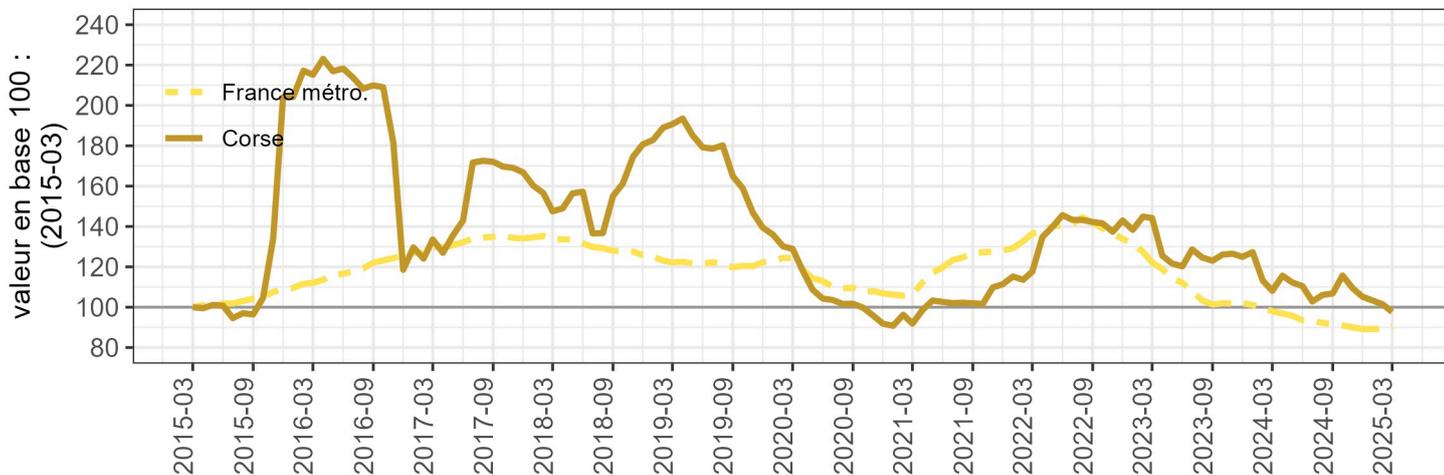
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

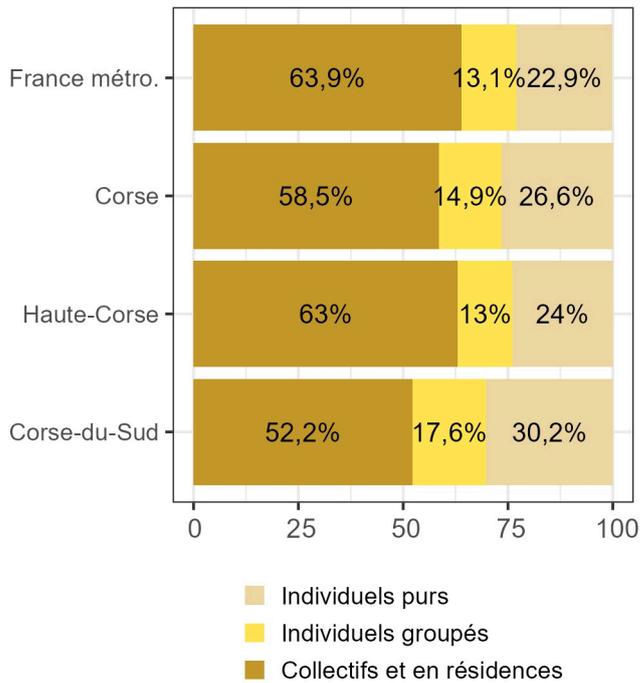
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin mars 2025	fin déc. 2024	fin sept. 2024
Corse-du-Sud	1 200	15,3%	-6,3%	-8,6%
Haute-Corse	1 700	13,6%	-3,5%	-20,2%
Corse	2 900	14,3%	-4,6%	-15,6%
France métro.	281 000	0,8%	-7%	-17,9%

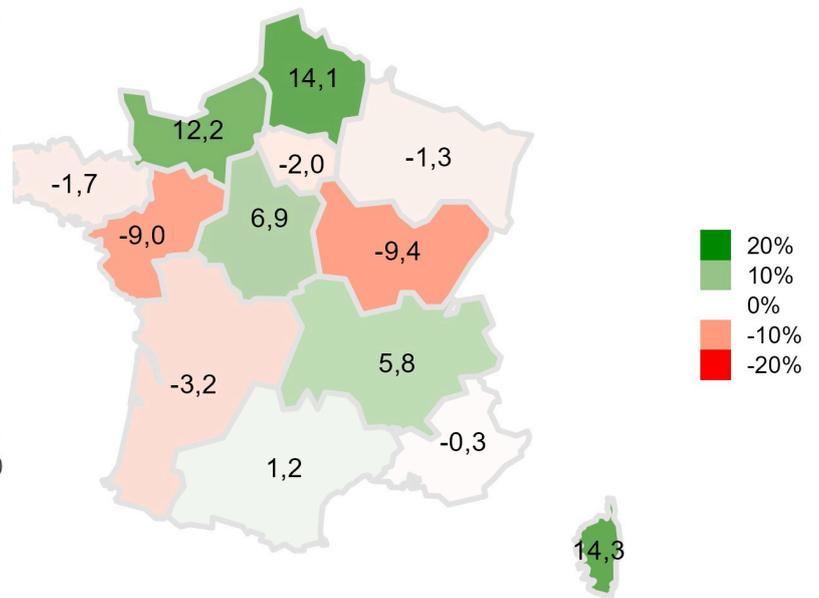
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	2 900	14,3%	0,8%
Individuels purs	800	-12,4%	-22,3%
Individuels groupés	400	-9,3%	11,6%
Collectifs et en résidences	1 700	43,9%	10,4%

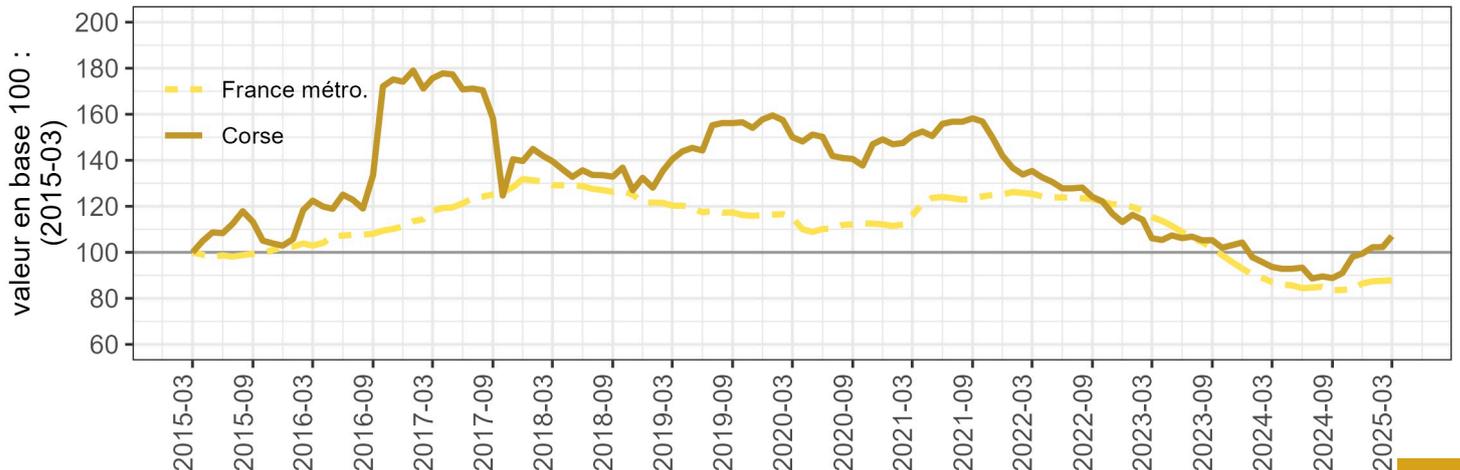
Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type



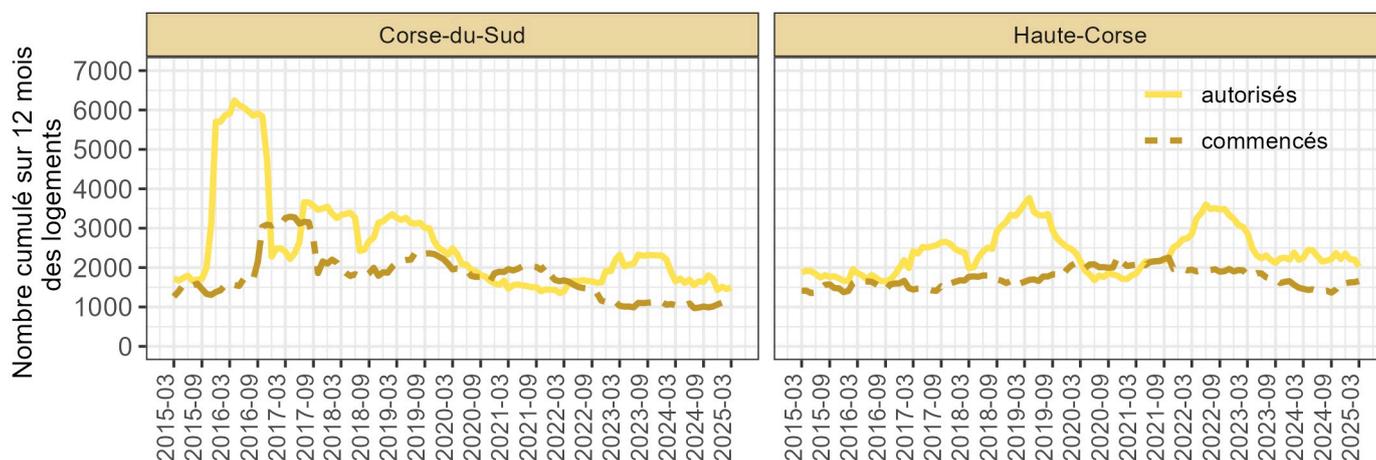
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution par département



Source :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Méthodologie :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécessaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Date de publication : Juin 2025

Directeur de publication : Jean François BOYER (Directeur Régional)

Rédaction et mise en pages : Observatoire du logement

Une production du service connaissance information logement (SCIL),

réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R

